

GENNES

infos



Retour sur la Translayon 2011

Un peu d'Histoire	Les chantiers en cours et projets		Communiqués		Echos du Conseil
Page 3	Page 4	Page 5	Page 6	Page 7	Page 8
- La place de l'étoile - La place du 19 mars	- Clos Baujon - Voirie communale - Terrain de football - Immeuble Reanud	Aménagement de l'îlot du Moulin	- Un nouveau service d'Anjoubus: le transport à la demande - Les frelons asiatiques dans notre région	- Ecole publique - Plan d'alerte et d'urgence - L'Orac	- Séance du 23 mai - Séance du 20 juin

En encart
Page 9: En images, les événements passés
Page 10: Le programme de l'été

Bienvenue à Marcus et Delphine qui vous accueillent dans leur magasin ZI des Sabotiers



Bienvenue également à Julien Paumard et Aurélien Peltier, artisans couvreurs, Impasse du coteau.

Juillet

Du 4 juillet au 31 août	Fonctionnement du Centre de Loisirs
Mercredi 13	Feu d'artifice Gennes/les Rosiers sur Loire
Du 14 juillet au 15 août	Exposition Art et Patrimoine à St Eusèbe
Samedi 16	Apéro concert (<i>Cale de Loire</i>)
Mardi 19	Théâtre d'été: « A tous ceux qui » parc de la Roche 21h
Jeudi 21	«Tralalire et lire à l'air» à St Eusèbe 19h30
Mercredi 29	Apéro concert (<i>Cale de Loire</i>)

Août

Jeudi 18	«Tralalire et lire à l'air» à St Eusèbe 19h30
Vendredi 12	Apéro concert (<i>Cale de Loire</i>)
Dimanche 28	La Genn'iale

Septembre

lundi 5	Dons du sang
Jeudi 8	«Tralalire et lire à l'air» à St Eusèbe 19h30
Mardi 13	CINEMA (<i>titre non communiqué</i>)
Samedi 24 et dimanche 25	« Les Feufolies » à l'amphithéâtre, spectacle et animations autour de la céramique d'art
Mardi 27	CINEMA (<i>titre non communiqué</i>)
Mercredi 28	Inscriptions atelier théâtre enfant du Berlot

La GENN'iale 2011

Rendez vous le **dimanche 28 Août** pour la 4^{ème} édition de la GENN'iale. Inscription de 7h30 à 10h sur la cale de Gennes. Les marcheurs auront à leurs dispositions 4 circuits (9, 12, 18 et 25 Km).



Le parcours 9km sera appelé parcours patrimoine et réalisé avec la collaboration de l'Office du Tourisme du Gennois, la communauté de commune et la commune de Gennes.

Cette année nous renouvelons le format de 5 circuits VTT (17, 30, 40, 50 et 70 Km) avec de nombreux passages inédits dont une nouvelle montée infernale.



CINEMA: Changement de tarif



Le plein tarif passe de 5,90 € à 6,00 €
Le tarif réduit est maintenu à 4,50 €

Atelier 2011/2012. L'atelier théâtre enfant du Berlot est ouvert aux enfants à partir de 9 ans. Rendez-vous mercredi 28 septembre, à 13H30, à la salle des Loisirs de Gennes, pour une première rencontre.

juillet

août

septembre

juillet							août							septembre						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3	1	2	3	4	5	6	7				1	2	3	4
4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11
11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18
18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25
25	26	27	28	29	30	31	29	30						26	27	28	29	30		

Tri sélectif

Collecte des ferrailles
Le 4^{ème} samedi du mois
(9h-12h et 14h30-17h)



Que se cache-t-il
derrière les noms des
rues et villages de Gennes ?

PLACE DE L'ÉTOILE

Carrefour des routes de Saumur, de la rue de la Poste, de la rue de la République et de l'avenue des Cadets de Saumur.

Dénommée en 1971.



La place de l'Étoile après 1920 coll. LR Bateau

Après la réalisation de la route de Saumur en 1857, la forme étoilée du carrefour formée par les différentes artères, entraîna l'appellation populaire de place de l'Étoile (on trouve aussi le nom de *place de Gennes*).

Dans sa délibération du 29 mars 1885, le maire, Pierre-Louis GALBRUN fait part au conseil des problèmes de circulation (déjà !) qui se posent à ce carrefour : "... la petite place de Gennes qui se trouve à l'embranchement de la route de Saumur et des chemins de Doué et de Martigné est constamment occupée par des voitures qui viennent y stationner, [que] ces voitures non éclairées le soir peuvent être source d'accidents et [qu'] elles empêchent du reste la libre circulation sur cette place." Le 1^{er} juin 1885, le maire par un arrêté interdit "le stationnement des voitures sur la place de Gennes", ainsi que "le dépôt d'aucune chose sur cette place".

La mise en place d'un poteau d'interdiction est également décidée.

C'est en 1892-1893 qu'est véritablement aménagé ce carrefour. Le 22 novembre 1892, le CM décide l'élargissement de la place de Gennes, suite au raccordement de la route de Louerre avec la route de Saumur. Cet aménagement suscite quelques oppositions de propriétaires riverains, expropriés par les opérations de voirie. L'opération est déclarée d'utilité publique et une décision du tribunal de Saumur fixera les indemnités de dédommagement aux propriétaires concernés.

Le 19 août 1894, le maire fait part au CM d'une proposition de M. Levier, receveur d'enregistrement, d'élever "sur la nouvelle place de l'Étoile" un monument aux morts cantonal à la mémoire des victimes de la guerre de 1870, financé par "une souscription des communes et des habitants du canton". Le Conseil accepte sous réserves cette idée, mais le projet n'aboutira pas.

Le 28 novembre 1920, au centre de la place de l'Étoile, est inauguré le monument en hommage aux Gennois morts au cours de la guerre 1914-1918. Celui-ci a été déplacé dans le jardin de la mairie en avril 1987.



La place de l'Étoile en 2011

PLACE DU 19 MARS 1962

S'ouvre sur l'avenue des Cadets de Saumur.

Ancienne appellation : Place du Verger.

Dénommée : CM du 18 avril 1975. ,Inaugurée le 2 mai 1976.

Le 26 juin 1970, le CM décide de créer une place servant de parking, sur ce terrain récemment acheté. Celle-ci est aménagée en 1972. Pour accéder à une demande d'anciens combattants d'Afrique du Nord, la municipalité décide de dénommer le parking qui jouxtait la maison Prieur (aujourd'hui *Le Verger*), **place du 19 mars 1962**.

Le 19 mars 1962, le cessez-le-feu est proclamé en Algérie. Il met fin officiellement à près de 8 ans de conflit entre l'armée française et le FLN algérien.

Ce cessez-le-feu est l'un des principaux points contenus dans les accords d'Évian, signés la veille, 18 mars, entre la délégation du gouvernement français conduite par Louis Joxe et la délégation du FLN ⁽¹⁾ algérien conduite par KrimBelkacem.

" Les pourparlers qui ont eu lieu à Évian du 7 au 18 mars 1962 entre le gouvernement de la République et le FLN ⁽¹⁾ ont abouti à la conclusion suivante :

Un cessez-le-feu est conclu. Il sera mis fin aux opérations militaires et à la lutte armée sur l'ensemble du territoire algérien le 19 mars à 12 heures. " (extrait des accords d'Évian), Ces accords sont ratifiés par référendum le 8 avril 1962 par 90 % de oui. La France par ailleurs reconnaissait le droit à l'indépendance de l'Algérie, effective le 3 juillet 1962. Ce texte est l'aboutissement de longues et difficiles négociations entamées en 1960.

Cependant ces accords et ce cessez-le-feu ne mettent pas fin à la violence en Algérie. Il y aura encore de nombreux morts après le 19 mars, en particulier suite aux attentats perpétrés par l'OAS ou au massacre de harkis par le FLN.

Une stèle de grès avec une plaque commémorative a été dressée dans un angle de la place en 1976.



Rédaction JC Duchêne



Les chantiers en cours et projets

Lotissement du clos Baujon tranche 2

Les travaux concernant la voirie définitive de la deuxième tranche de lotissement du Clos Baujon commenceront le 29 août. Ces travaux comprennent la pose de l'enrobé sur la voie publique par l'entreprise COLAS et ensuite la mise en place de l'éclairage public par la STURNO fin septembre. Les plantations sont prévues courant novembre.



Lotissement du clos Baujon tranche 3

Début des travaux de voirie provisoire prévu en octobre.

Les travaux sur la voirie communale



Les travaux sur la voirie communale seront entrepris par la société COLAS retenue par la commission d'appel d'offres pour un montant de 40 454 € TTC.

Les travaux principaux:

La réfection de la placette de l'impasse des tilleuls
Le carrefour rue de la croix de Mission et Ancienne mairie (réfection en enrobé)

La route de Saumur (réfection du trottoir suite aux travaux d'enfouissements)
Le chemin des 3 lapins (trottoirs)
L'allée du Terrier (trottoirs)
Le trottoir au droit de l'entrée du garage Renault
Le VC101 (de Chapeau à Bouchet) dérasement
Le VC7 La Genevraie
et réparations diverses...

Début des travaux à la mi-juillet et fin début octobre pour l'enrobé carrefour ancienne mairie/croix de mission

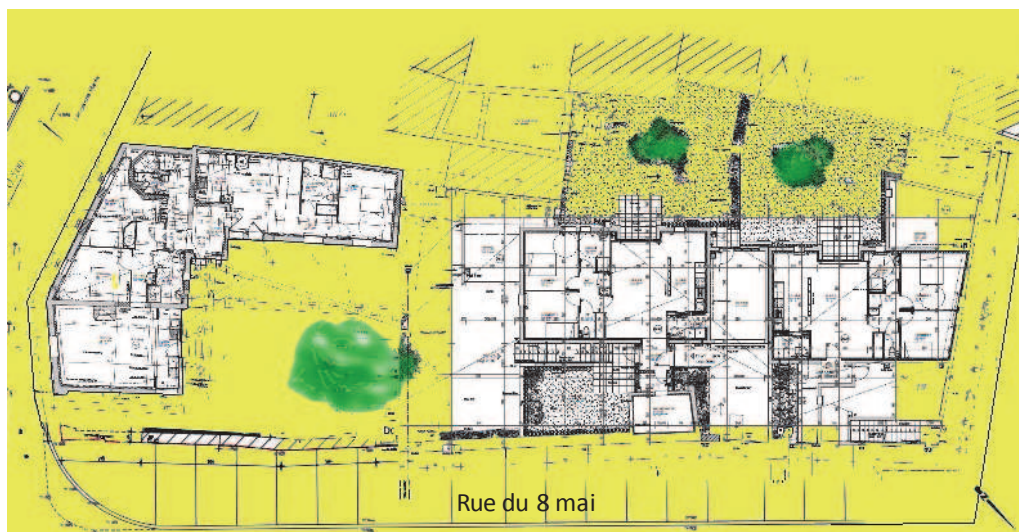
Eclairage du terrain de football

L'éclairage du terrain de foot a été rénové (travaux effectués en régie)
Coût environ 8 000 € TTC ce qui permet d'envisager une économie de 60% sur la facture d'électricité avec une qualité d'éclairage qui passe de 32 à 67 Lux en moyenne



Restructuration de l'immeuble Renaud, rue du 8 mai

Construction de 4 logements et réhabilitation de 5 logements par Maine et Loire Habitat. Début des travaux mi juillet, fin en septembre 2012).



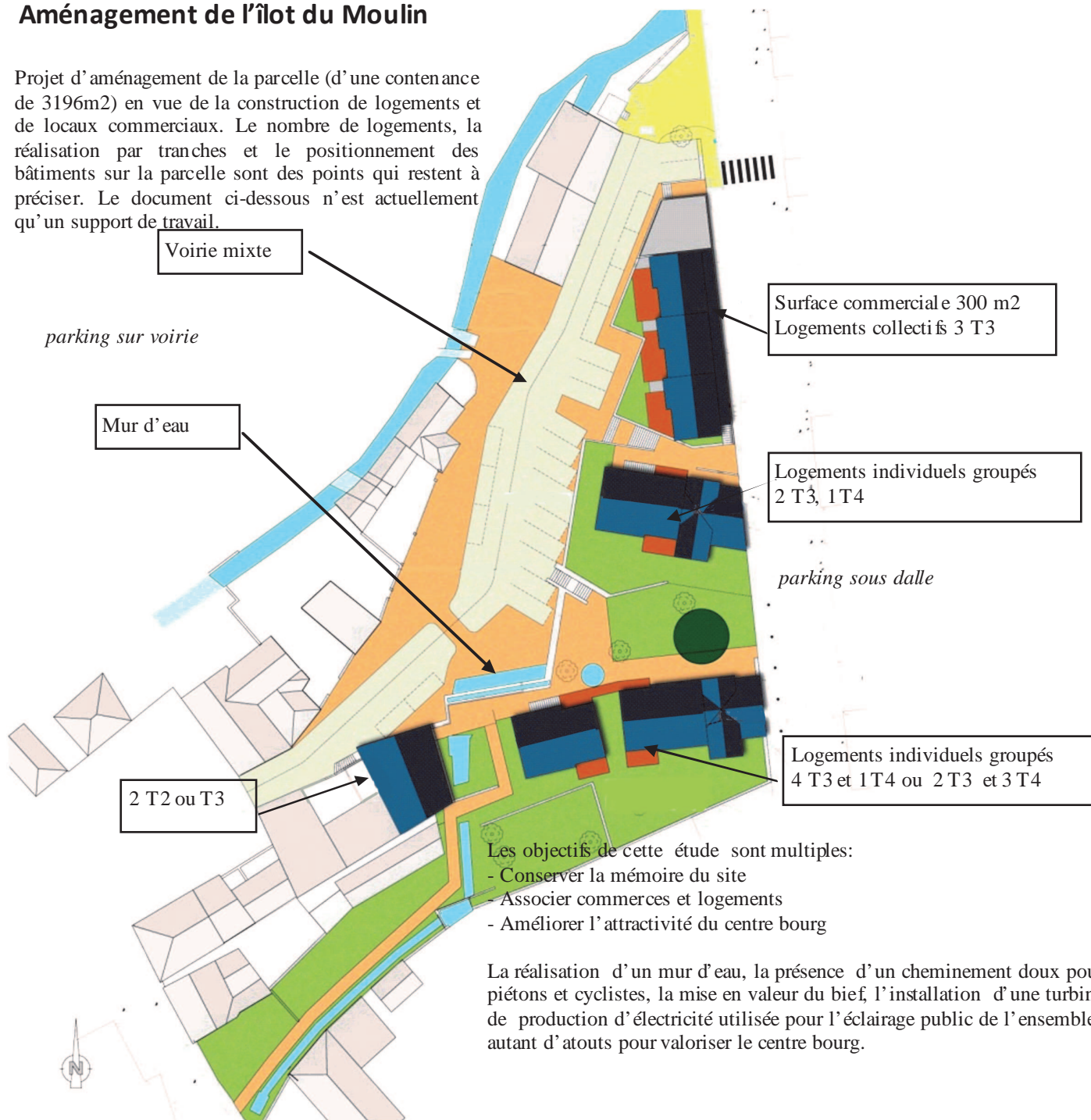
En raison de ce chantier dont l'accès se fait par la rue du 8 mai, il est **fortement conseillé** aux riverains de stationner leurs véhicules sur la place du 8 mai afin de laisser libre le reste du stationnement de la rue du 8 mai aux usagers des commerces.



Les chantiers en cours et projets

Aménagement de l'îlot du Moulin

Projet d'aménagement de la parcelle (d'une contenance de 3196m²) en vue de la construction de logements et de locaux commerciaux. Le nombre de logements, la réalisation par tranches et le positionnement des bâtiments sur la parcelle sont des points qui restent à préciser. Le document ci-dessous n'est actuellement qu'un support de travail.



Les objectifs de cette étude sont multiples:

- Conserver la mémoire du site
- Associer commerces et logements
- Améliorer l'attractivité du centre bourg

La réalisation d'un mur d'eau, la présence d'un cheminement doux pour piétons et cyclistes, la mise en valeur du bief, l'installation d'une turbine de production d'électricité utilisée pour l'éclairage public de l'ensemble, autant d'atouts pour valoriser le centre bourg.

FONDATION



PATRIMOINE

Vous êtes propriétaire privé (personne physique, indivision, copropriété...) d'un élément bâti du patrimoine de proximité, non protégé au titre des Monuments Historiques (maison, ferme, grange, pigeonnier, moulin ... ou édifice situé en AVAP) visible depuis la voie publique sur lequel vous envisagez de réaliser des travaux extérieurs.

Bénéficiez grâce au label de la Fondation du Patrimoine de conseils personnalisés pour la mise en œuvre de votre projet de restauration.

Vous payez plus de 1300 € d'impôts ?

Vous pouvez bénéficier de déductions fiscales incitatives sur une période de 5 ans:

- Si l'immeuble ne produit pas de revenus, déduction de votre revenu global imposable:

50% du montant des travaux labélisés

100% pour les travaux labélisés ayant obtenu au moins 20% de subventions

- Si l'immeuble est donné en location nue, déduction de vos revenus fonciers:

100% du montant des travaux éligibles, sans application du seuil des 10 700 € pendant 5 ans

Vous payez plus de 1300 € d'impôts ?

Vous pouvez bénéficier d'une subvention de 15% du montant des travaux plafonné à 30 000 €.

Fondation du patrimoine de Maine et Loire
6 bis, rue des arènes - BP 92331 - 49023 Angers Cedex 02

Tél/Fax: 02 41 39 48 98 ou 06 87 50 00 53

delegation-maine-et-loire@fondation-patrimoine.com

Site internet: www.pay-s-de-la-loire.fondation-patrimoine.org





Septembre 2011
Nouveau service

Dès le 1er septembre, le Conseil général de Maine-et-Loire met en place un nouveau schéma départemental des transports. Le réseau Anjoubus représente désormais une offre globale et pertinente de transports en commun en Maine-et-Loire composée de :

1. **Anjoubus lignes régulières** qui assure chaque année près de 700 000 voyages commerciaux. La nouveauté 2011 réside dans la mise en place de nouveaux services express plus rapides et plus fréquents sur les principales lignes du réseau et la réduction sensible des tarifs commerciaux.

2. **Le nouveau service Anjoubus à la demande** proposera, sur réservation préalable, un service de transport de proximité vers la ville principale la plus proche de son domicile (Doué-La-Fontaine/Gennes) ou vers un point d'arrêt du réseau Anjoubus ou TER (pour rejoindre Angers, Saumur, Doué-La-Fontaine, Montreuil-Bellay, Cholet, ...).

Anjoubus à la demande vous permet de vous rendre au travail, d'accéder aux services publics, de vous déplacer pour réaliser vos achats, vos loisirs...

Voici les principes d'Anjoubus à la demande :

Réservation obligatoire au moins la veille du déplacement avant 16h à Anjoubus services au 0 241 814 814 ou en ligne sur www.alademande.anjoubus.fr. Ces services seront disponibles dès le 18 août 2011.

Point de prise en charge :

Toutes les communes du bassin bénéficieront d'un arrêt de transport à la demande. La prise en charge sera assurée depuis cet arrêt, sauf pour les personnes à mobilité réduite qui pourront bénéficier d'une prise en charge à domicile si elles le souhaitent.

Point de destination :

-soit vers des arrêts de Doué-La-Fontaine ou Gennes.
-soit vers les arrêts Anjoubus en correspondance avec les lignes n° 4 (Angers-Saumur rive droite), 5 (Angers-Doué-La-Fontaine-Montreuil-Bellay), 6 (Cholet-Saumur), 17 (Angers-Saumur rive gauche).
-soit vers la gare SNCF des Rosiers-sur-Loire ou de Saint-Mathurin-sur-Loire pour emprunter un TER vous permettant de rejoindre Saumur ou Angers.

Les tarifs d'Anjoubus à la demande : 2,50 € le ticket à l'unité – 18 € le carnet de 10 tickets – 52 € l'abonnement mensuel

3. **Anjoubus transports scolaires** qui transporte chaque jour près de 25 000 élèves à destination des établissements scolaires du Département. En 2011, le Conseil général conduit une politique ambitieuse pour plus d'équité, grâce à un tarif unique de 120 euros destiné aux élèves subventionnés, et pour plus de simplicité avec le développement des procédures d'inscription et de paiement en ligne.

Retrouvez toutes les informations sur www.anjoubus.fr à partir du 25 juillet prochain !

Les Frelons asiatiques sont présents en Maine et Loire

Originaire d'Asie, ce Frelon est arrivé en Maine et Loire en 2009. Son régime alimentaire étant constitué à 80% d'abeilles, il est impératif de le détruire.

Voilà pourquoi **nous vous demandons de regarder dans vos arbres, arbustes, abris...** si vous ne possédez pas ce fameux nid !

De plus, si des personnes ont capturé ce Frelon, merci de nous prévenir et de prendre des photos.

Ne détruisez pas vous-même un nid.

Ces frelons sont dangereux.

(ils attaquent quasi-seulement en bande et visent la tête)

Contactez la Fédération Départementale des Groupements de Défense des Organismes Nuisibles (FDGDON)
au 02 41 37 12 48

2 à 3 cm de long.

Cercle jaune sur le premier segment de l'abdomen, dernier segment jaune orangé, pattes jaunes.



Le nid peut se trouver dans les arbres, arbustes, abris et même dans le sol.

En avril, le nid a la taille d'une balle de ping pong; en automne il peut atteindre 1m de diamètre.



Communiqués

Ouverture d'une classe supplémentaire à l'école publique Jules Verne

Les effectifs prévus pour la rentrée de septembre 2011

En maternelle: 67 enfants, en élémentaire: 120 enfants . L'école compte donc 7 classes, plus une classe d'inclusion scolaire.

Plan d'alerte et d'urgence- Création d'un registre communal.

La loi du 30.6.2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées et un décret du 1.9.2004 assignent au maire d'instituer un registre nominatif des personnes concernées de la commune qui en font la demande.

La finalité exclusive de ce registre est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès de ces personnes en cas de déclenchement d'un plan d'alerte et d'urgence et notamment du plan canicule.

Peuvent figurer, à leur demande, sur le registre nominatif :

- les personnes âgées de 65 ans et plus,
- les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail,
- les personnes adultes handicapées
- Il s'agit uniquement de personnes résidant à leur domicile.

La demande d'inscription est réalisée soit par la personne concernée, soit par un tiers (parent, voisin, médecin, service à domicile ADMR,...) et déposée au secrétariat de mairie. La confidentialité du registre est impérative.

Les habitants de Gennevilliers qui souhaitent être inscrits sur ce registre doivent se faire connaître au secrétariat de mairie (02.41.51.81.30). Chaque inscription, qu'elle soit réalisée personnellement ou par un tiers donne lieu à accusé de réception.

Au cas où un plan d'alerte et d'urgence serait déclenché par le préfet, les personnes inscrites seraient bénéficiaires des mesures prises dans ce cadre.



L'ORAC (Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce)

ORAC, des subventions pour soutenir l'économie locale

Les principales conditions d'éligibilité sont :

Etre une entreprise sédentaire ou non sédentaire, commerciale, artisanale ou de services ; avoir un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 000 000 € HT ; avoir son siège social ou le lieu de réalisation des investissements sur le Pays de Loire en Layon ; être installé depuis au moins 1 an ; être en situation économique et financière saine, dotée de capitaux propres positifs et en situation régulière vis-à-vis des obligations sociales et fiscales; avoir une surface de vente inférieure à 400 m².

Les investissements éligibles

Pour bénéficier d'une subvention, les investissements prévus doivent être neufs, structurants, stratégiques et s'inscrire dans un projet de modernisation ou de développement durable de l'entreprise. Exemples : changement de vitrine, réaménagement intérieur d'un commerce, mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, agrandissement d'un local, mise aux normes d'un atelier, acquisition d'un nouveau matériel neuf, ...

Le plancher de dépenses pouvant être subventionnées est de 10 000 € HT et le plafond est de 75 000 € HT. Le taux maximum de subvention est de 30%. Ainsi, le montant maximum de subvention s'élève à 22 500 € par entreprise.

Votre contact « ORAC » à la communauté de communes du Gennois :
Aurélien GODEAU, Tél. 02 41 38 08 57 info@cc-gennois.fr



Réunion su 23 Mai 2011:

Aménagement de l'îlot du Moulin :

Le Conseil Municipal décide (16 voix pour et 1 contre) de poursuivre le projet d'aménagement de la parcelle (d'une contenance de 3196m²) en vue de la construction de logements locatifs et de locaux commerciaux. Le nombre de logements, la réalisation par tranches et le positionnement des bâtiments sur la parcelle sont des points qui restent à préciser. Le Conseil Municipal décide de confier les travaux d'aménagement du terrain à la SPLA de l'Anjou avec laquelle sera signé un traité de concession et de solliciter Maine et Loire Habitat pour la construction des logements et des locaux commerciaux.

Plan communal de sauvegarde :

Obligatoire pour la commune, ce plan sera mis en œuvre avec le soutien de l'Etablissement Public Loire et de la DDT. Il devra répondre aux objectifs suivants :

- assurer l'information préventive et la protection au niveau communal,
- déterminer en fonction des risques connus, les mesures de sauvegarde et de protection des personnes,
- fixer l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité,
- recenser les moyens disponibles et définir les mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Mise en tourisme :

Afin de définir une politique touristique pour les 5 prochaines années, le Conseil Municipal décide de réaliser une étude qui sera confiée à un cabinet d'études choisi après consultation. Cette étude sera subventionnée à hauteur de 3000€ par le Conseil Général.

Effacement de réseaux :

Est confirmée la décision de financer au SIEMML les travaux d'effacement de réseaux Impasse du Bord de l'eau pour un montant à charge de la commune de 6695,04€.

Construction du groupe scolaire :

Le Conseil Municipal décide de solliciter des subventions notamment au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et accepte le principe d'un fractionnement. Par ailleurs, suite à une nouvelle réglementation applicable depuis le 1/5/2011, le Conseil Municipal décide de confier une mission complémentaire de contrôle technique à la SOCOTEC dite « mission PS relative à la sécurité des personnes dans les constructions soumises à risque sismique » pour un coût de 3040€HT.

Autres sujets abordés : Groupement de commandes de matériel informatique au sein de la Communauté de communes du Gennois- Mise à disposition à la C.C. du responsable technique de la commune pour assister aux réunions de chantier de la construction de la maison de l'enfance – Décision modificative du budget communal...

Réunion du 20 Juin 2011:

P.A.D.D. (plan d'aménagement et de développement durable) :

Le Conseil Municipal a débattu des orientations définies dans le PADD et que le PLU devra prendre en compte dans son règlement et dans son zonage.

Les principales orientations sont regroupées en 5 volets :

-volet économique :

renforcer l'existant en matière de zones d'activités et de commerce et prévoir les extensions nécessaires, améliorer l'accessibilité et les cheminements piétons
maintenir l'activité agricole,
développer l'activité touristique (hébergement, restauration, itinéraires de randonnée, port,...)

-volet cadre de vie :

renforcer le lien entre Gennes et les Rosiers (création d'une liaison sécurisée pour piétons et cyclistes)
développer raisonnablement l'urbanisation en agglomération,
diversifier l'offre de logements tout en favorisant la mixité sociale

prévoir le développement des équipements et des services

-volet patrimoine :

préserver la qualité paysagère et environnementale (biodiversité, ZNIEFF, zones humides, trames végétales) et développer les actions pour réduire les gaz à effet de serre.

protéger le bâti

mettre en valeur le patrimoine archéologique,

-volet déplacements :

développer les actions et les aménagements de nature à sécuriser les déplacements, à favoriser les liaisons douces inter-quartiers et vers les principaux sites (services, commerces, équipements), favoriser l'accessibilité,

-volet risques naturels :

prendre en compte les risques (inondation, mouvement de terrain, sismique, incendie) par l'élaboration des documents organisant l'information des administrés, l'entretien et les aménagements adéquats de nature à limiter ces risques.

Tarifs restaurant scolaire et garderie périscolaire :

Après décision du Conseil Municipal de fixer des tarifs différents selon la commune de résidence des familles (et de lisser sur 3 années l'augmentation pour les résidents hors commune), les tarifs du restaurant scolaire seront les suivants pour la prochaine année scolaire :

Pour les enfants de Gennes : 3,20€ et pour les enfants hors commune : 3,60€.

Les tarifs de la garderie périscolaire seront au quart d'heure et selon les quotients familiaux, de 0,40€ à 0,50€ pour les enfants de Gennes et de 0,50€ à 0,60€ pour les enfants des autres communes.

Autres points abordés : Fixation de l'Indemnité Représentative de Logement des instituteurs et de l'Indemnité du receveur municipal- Convention avec Total Gaz pour l'implantation d'une citerne gaz sur un terrain communal de la zone des Sabotiers - Décision de recourir à un avocat pour défendre les intérêts de la commune dans le cadre de l'expropriation de l'immeuble sis au 9 de l'Avenue des Cadets- Attribution du marché des travaux de voirie...

N.B. Les comptes-rendus complets des réunions de conseil municipal sont affichés à la porte de la mairie après chaque séance.



Challenge Marianne (boule de fort)

L'équipe de Gennes s'est classée 4ème sur 88 municipalités représentées

Vous désirez faire paraître un article ?

N'hésitez pas à communiquer vos dates, vos textes et photos d'événements passés ou à venir de préférence sous format informatique à la Mairie ou à gennes-in-fos@ville-gennes.fr et ce **avant le 25 juillet**

